



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°317/2019

**OBJET : Compte de
Gestion 2018**

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 7

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

L'an deux mille dix neuf, et le 26 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune de Mourèze.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Julie GARCIN SAUDO, Conseillère départementale du canton de PEZENAS,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

Exposé : La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu les statuts du syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze,

Madame la Présidente après s'être assuré que le trésorier payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, présente le compte de gestion 2018 qui s'établit comme suit :

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement : exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	27 295.72	0.00	7 938.24	0.00	35 233.96
Fonctionnement	39 857.84	0.00	55 774.58	0.00	95 632.42
TOTAL	67 153.56	0.00	63 712.82	0.00	130 866.38

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	37 379.36	393 710.22	431 089.58
Titres de recettes émis (b)	10 083.64	416 190.59	426 274.23
Réductions de titres (c)	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes (d=b-c)	10 083.64	416 190.59	426 274.23
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	37 379.36	393 710.22	431 089.58
Mandats émis (f)	2 145.40	370 412.39	372 557.79
Annulations de mandats (g)	0.00	9 996.38	9 996.38
Dépenses nettes (h=f-g)	2 145.40	360 416.01	362 561.41
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	7 938.24	55 774.58	63 712.82
(h-d) Déficit			

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

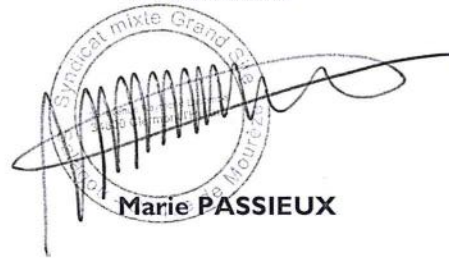
APPROUVE le compte de gestion du trésorier payeur pour l'exercice 2018.

PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Pour Extrait Conforme,
A Mourèze, le 26 mars 2019**

La Présidente



The signature is a cursive scribble in black ink, written over a circular stamp. The stamp contains the text "Syndicat mixte Grand Sa" at the top and "de Mourèze" at the bottom. Below the signature, the name "Marie PASSIEUX" is printed in a bold, sans-serif font.

